

# **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VANNE**

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **SEANCE DU 04 JUIN 2003**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 04 juin 2003, à 18 heures, salle Polyvalente, aux Clérimois, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

**Etaient présents** : MM. STENUIT Jean, LEROY Marcel, CHEMOLLE Gilbert, Vice-présidents,  
Mmes ONIS Oksana, PERARD Anne-Marie, LEPELIER Françoise, MM. BLOCH Maurice, JUSZCAZK Mięcyslaw, SIMONNET Maurice, BOIZET Bernard, MARTIN Michel, MAILLARD Georges, PUTHOIS Alain, DERVOUOT Jackie, BONNAUD Rémy, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : MM. VAUCOULON Gérald, SALAMAY René, RENAULT Michel.

**Etaient en outre excusés** : PINGAL Jean (Conseiller Général) et Mme CONDAMINET Corinne (Perceptrice de la Communauté).

**Assistaient à la séance** : Mmes SAVOURAT Claudine, POULIN Isabelle, MM. POISSON Jacques (Maire de Les Clérimois), HEURTON Claude.

**Secrétaire de séance** : M. LEROY Marcel.

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la séance précédente n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

\*\*\*\*\*

### **Compte Administratif 2002 :**

Chaque conseiller a reçu avec sa convocation le récapitulatif des comptes administratifs de la Communauté de Communes de la Vanne et des budgets annexes.

Le président présente au Conseil les comptes administratifs de la Communauté de Commune et des Budgets annexes.

1 – ZAI des Vignes de Mauny : Le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 9.650,75 € et un déficit d'investissement de 46.259,01 €. Ce résultat ne prend pas en compte la valeur des terrains disponibles à la vente. (cf. feuilles jointes).

2 – Communauté de Communes de la Vanne : Le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 96.561,89 € et un excédent d'investissement de 55.844,27 € (cf. feuilles jointes).

Le président ayant quitté la salle, le Conseil de la Communauté, sous la présidence de M. STENUIT, Vice Président, adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2002 ainsi présenté.

\*\*\*\*\*

### **Compte de Gestion 2002 :**

Le Conseil approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2002 du Receveur Communautaire pour la Communauté de Communes de la Vanne dont les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif 2002.

\*\*\*\*\*

### **Etude SIARPO sur le Tourisme :**

Suite à la réunion du 24 mai 2003 et au rapport de D2X, le Président constate qu'il y a peu d'idées neuves et déplore le manque de maillage entre les différents pôles touristiques (notamment avec l'Yonne ou la région de Troyes).

De plus, l'étude se cantonne à une zone trop limitée et fait omission du Château de Pouy sur Vanne ou de l'Abbaye de Vaultuisant.

Le deuxième Comité de Pilotage se tiendra à Aix en Othe le 18 juin 2003 et le Conseil souhaite vivement que les manques constatés seront corrigés.

\*\*\*\*\*

### **Association du Pays Sénonais :**

Le Président donne connaissance du projet « Cœur de Territoire » représentant un premier travail en commun des communes du Sénonais. De plus en plus de communes y adhèrent.

\*\*\*\*\*

### **Travaux et équipement des espaces propreté :**

Le Président s'informe des communes désireuses de containers supplémentaires pour les corps creux. Le Conseil retient la demande de 2 containers pour la commune de Villeneuve l'Archevêque.

Les travaux pour la mise en place d'une aire de propreté sur la commune de Vareilles débuteront dans le courant du mois de juin. Le Conseil retient l'offre de la SARL ROUILLON pour un montant de 858,80 Euros HT. Une demande auprès de cette entreprise a été faite pour l'obtention d'un devis pour des travaux similaires sur la commune de Bagneaux.

Un espace propreté est également en projet sur la commune de Villeneuve l'Archevêque.

Une nouvelle convention, pour les années 2003 et 2004, sera signée avec les communes de Lailly et de Molinons qui utilisent les services de la décharge, avec un prix proposé et adopté par les membres du Conseil, de 2,90 € par habitant et par an.

\*\*\*\*\*

### **Travaux de la ZAI des Vignes de Mauny :**

Les travaux d'adduction d'eau réalisés par le Syndicat Intercommunal de Sens NE débuteront au début du mois de juillet.

L'accord du conseil est donné afin de profiter de ces travaux pour mettre en place des gaines en prévision du passage des câbles électriques et téléphoniques dans la tranchée qui sera creusée.

\*\*\*\*\*

### **Proposition achat de l'habitation située dans le périmètre de la ZAI :**

Le Président demande l'accord des membres du Conseil pour que la Communauté se porte acquéreuse de la maison située près de la ZAI, actuellement mise en vente. Le Conseil Communautaire donne son autorisation pour contracter un emprunt et pour signer un compromis de vente chez le notaire avec une proposition de prix de l'ordre de 31.000 €.

\*\*\*\*\*

### **Contact pour l'acquisition des 10 hectares de la ZAI :**

Le Président informe le Conseil qu'il a eu récemment un contact avec une entreprise qui souhaiterait acquérir la totalité de la ZAI.

\*\*\*\*\*

### **Plan Local d'Urbanisme :**

Le Président informe les membres du conseil qu'une réunion sera prochainement organisée avec la D.D.E. pour régler le problème du P.L.U. et signale son inquiétude quant à l'utilité de l'étude d'impact précédemment effectuée.

\*\*\*\*\*

### **Commerce ambulant sur l'Aire de la Grenouillère :**

Le Conseil autorise le Président à prendre un arrêté concernant l'installation d'un commerce ambulant (friterie, sandwicherie,...) pour la durée de la saison estivale. Ce commerce se devra d'entretenir les lieux et se fera le relais du Syndicat d'Initiative.

\*\*\*\*\*

### **Halte Garderie Itinérante :**

Le Président fait lecture d'une proposition d'une association qui propose ses services pour mettre en place une halte garderie itinérante.

Le Conseil décide de ne pas donner suite pour des raisons de coût, de concurrence avec les aides familiales et de difficultés d'accueil de ce service dans les différentes communes.

\*\*\*\*\*

### **Locaux de la Communauté de Communes :**

Le Président propose au conseil une inauguration, à la fin du mois de juin, des nouveaux locaux de la CCV (au 1<sup>er</sup> étage du Syndicat d'Initiative).

La séance a été levée à 19 heures 30.